

Prix du civisme et du respect du lieutenant-gouverneur

Critères

1. Pour pouvoir être candidat, il faut être un élève inscrit dans une école publique de la maternelle à la 12^e année en Nouvelle-Écosse, dans une école privée en Nouvelle-Écosse ou au programme d'enseignement à domicile du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse.
2. Chaque année, 22 prix au total sont en jeu. Ils sont décernés de la façon suivante :
 - Centres régionaux pour l'éducation – une équipe et une personne pour chaque centre régional pour l'éducation (14)
 - Conseil scolaire acadien provincial – une équipe et une personne (2)
 - Élèves afro-néoécossais dans l'ensemble de la province – une équipe et une personne (2)
 - Élèves autochtones (Mi'kmaw Kina'matnewey ou tout élève autochtone) – une équipe et une personne (2)
 - Enseignement à domicile ou dans une école privée – une équipe et une personne (2)
3. Il y aura un prix décerné à un élève et un prix décerné à une équipe. (L'équipe peut inclure des adultes.)
4. Les récipiendaires du prix devront avoir fait preuve de leadership et d'engagement dans la création de lieux surs et inclusifs dans les écoles et les communautés de la Nouvelle-Écosse.
5. L'activité ou le projet peut porter sur des problèmes qui touchent l'un ou plusieurs des domaines suivants (entre autres) :
 - relations saines
 - capacités ou incapacités
 - santé physique, mentale ou affective
 - race, culture ou ethnicité
 - orientation sexuelle
 - sexe ou identité de genre des personnes
 - classe sociale
 - âge
 - renforcement de la solidarité dans la collectivité
 - intimidations ou cyberintimidations